

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <i>25.07.2017</i>	Dossier complet le : <i>25.07.2017</i>	N° d'enregistrement : <i>2017-2680</i>

1. Intitulé du projet

Extension d'un karting sur la commune de St-Michel-Chef-Chef

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Racing Kart Jade

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Georges Bouteiller - gérant

RCS / SIRET

7	8	9	0	9	7	2	0	1	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

SARL unipersonnelle

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 44. Equipement sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés Sous-catégorie a) Pistes permanentes de cours d'essai et de loisirs pour véhicules motorisés	Extension du karting existant sur une surface totale d'environ 2 ha. Extension d'une piste permanente de loisirs pour véhicules motorisés (kart)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet correspond à l'extension du karting existant :

- création d'une nouvelle piste qui viendra se connecter à la piste existante pour agrandir son tracé,
- création d'une piste supplémentaire réservée aux enfants (karts spécifiques),
- création d'un nouveau bâtiment pour l'accueil des visiteurs
- création d'un nouveau parking (environ 30 places) et d'une aire de pique-nique.

Les bâtiments et la piste du karting existant seront conservés (pas de travaux de démolition).

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif le développement de l'activité du karting.

Le karting actuel comporte une piste de 320m où peuvent circuler 10 karts. Le but du projet est de :

- pouvoir augmenter les capacités d'accueil du karting (jusqu'à environ 105 personnes)
- diminuer le temps d'attente à Pâques et pendant les mois de juillet-août
- développer l'offre existante en renouvelant la flotte de kart, en créant une piste de kart dédiée pour les enfants et en augmentant le linéaire de piste de 600 m.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux suivants sont projetés sur site :

- Décapage de la terre végétale
- Terrassement préliminaires au droit des futures emprises aménagées : bâtiments, piste, zone de stationnement
- Travaux d'assainissement Eaux Pluviales: terrassement de l'ouvrage de rétention, réalisation des fossés et pose des canalisations de collecte des eaux pluviales
- Travaux d'assainissement Eaux Usées
- Construction du bâtiment : niveau RDC pour les karts et niveau R+1 pour l'accueil des visiteurs
- Réalisation des raccordements réseaux souples (Réseaux électriques, réseau gaz, Eau potable, réseau télécommunication)
- Empierrement et revêtement de la nouvelle piste
- Empierrement et revêtement de la nouvelle zone de stationnement
- Mise en place de l'éclairage
- Réalisation des aménagements paysagers (merlons anti-bruit, plantations, mobilier pour l'aire de pique-nique)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le site correspondra à un équipement de loisirs avec des visiteurs qui viendront faire du karting pendant une partie de la journée.

Le site est destiné à accueillir un public large qui bénéficiera d'une zone de stationnement au plus près du nouveau bâtiment. Un cheminement PMR permettra de rejoindre le bâtiment d'accueil principal. Les enfants auront accès à une piste dédiée avec des karts spécifiques (karts électriques) Les familles pourront profiter de l'aire de pique-nique à proximité de la piste enfants.

Les adultes auront accès à une piste agrandie, conforme aux exigences de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA). Il est également prévu de renouveler la flotte de karts avec des karts plus puissants qu'aujourd'hui afin de répondre aux attentes des clients.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire pour le nouveau bâtiment
 Permis d'aménager pour la création de la nouvelle piste
 Dossier Loi sur l'Eau – régime de déclaration – au titre de la rubrique 2.1.5.0 (rejets Eaux pluviales)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du projet	2 ha (surface parcellaire – uniquement la partie extension)
Surface du nouveau bâtiment	253 m ² au sol – 2 niveaux
Linéaire de piste créée	600 ml supplémentaires
Stationnements	29 places + 1 PMR
Ouvrage de rétention des eaux pluviales	1 bassin aérien

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
 d'implantation

14 Rue des Forgerons
 44730 Saint Michel Chef
 Chef

Coordonnées géographiques¹ Long. 02 ° 8 ' 40 " O Lat. 47 ° 10 ' 6 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet correspond à une extension d'un karting existant.
 Le karting existant est compris dans le périmètre de la zone d'activités de la Princetière dont le dossier de création de ZAC, comportant une étude d'impact, date de 1999.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se positionne hors ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 200m à l'Est, de l'autre côté de la route départementale RD213. Il s'agit de la ZNIEFF « Etang des Gatineaux »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le commune de St Michel Chef Chef est soumis à la Loi Littoral. Le projet se situe hors bande inconstructible des 100 m (secteur à environ 1,5 km du rivage), hors espaces proches du rivage, hors coupure d'urbanisation, hors espace remarquable.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se positionne hors des zones humides répertoriées dans l'inventaire communal réalisé par le bureau d'études EF-Etudes et approuvé lors du conseil municipal du 24 avril 2012. Des investigations pédologiques ont été menées sur site en complément : une zone humide d'environ 100 m ² , très ponctuelle et localisée en point bas de la zone de remblais, a été observée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de St Michel Chef Chef est située dans le périmètre d'un PPRn prescrit en date du 18 septembre 2015 vis-à-vis des aléas « submersion marine » et « érosion côtière ». Aucun PPRt n'est recensé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se positionne hors périmètre de protection autour du captage eau potable existant pour l'étang des Gatineaux
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux zones Natura 2000 sont recensées sur la commune : ZPS FR5212014 « Estuaire de la Loire – Baie de Bourgneuf » et ZSC FR5202012 « Estuaire de la Loire Sud – Baie de Bourgneuf ». Le périmètre se positionne <u>hors</u> de ces sites, à environ 1 km à l'Est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais pour la réalisation des voiries, de la zone de stationnement et pour la réalisation des ouvrages de rétention.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne présente pas d'habitats patrimoniaux. Des lézards verts ont été observés sur les franges du site (haies arbustives, talus, boisements). De nombreuses espèces d'oiseaux, toutes communes en Loire-Atlantique, dont certaines protégées, ont été observées sur site (haies arbustives, boisements).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se positionne hors zone Natura 2000. Il se compose de milieux globalement différents de ceux caractéristiques des zones Natura 2000 les plus proches. La mise en œuvre d'une gestion qualitative et quantitative des eaux pluviales à l'échelle du projet permettra en complément de réduire tout risque d'impact indirect.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se positionne sur des parcelles classées en zone UZ dans le PLU de la commune de St Michel Chef Chef
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par le risque inondation par submersion marine. La zone de vigilance, établie à 5 mNGF d'après les éléments du PLU, longe la limite Sud du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entrainera des déplacements compte tenu de sa vocation d'activités de loisirs. Des visiteurs sont amenés à rejoindre le karting pour la pratique de ce sport. A noter que de tels déplacements existent déjà (site déjà en activités).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les kartings sont sources de bruit. Une étude sonore a été spécifiquement réalisée pour le projet (voir annexe). <u>Un merlon sera prévu en limite de parcelle afin de supprimer les nuisances sonores qui seraient gênantes pour les riverains.</u> La RD213 qui longe le projet à l'Est est classée en tant qu'infrastructure de catégorie 2. Le secteur se positionne dans la bande des 250 m impactés par le bruit de la RD.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un réseau d'éclairage est prévu sur la piste et sur le parking</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraine deux types d'effluents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rejet Eaux Pluviales : les eaux pluviales du projet seront rejetées à débit limité (3L/s/ha) après rétention (et décantation) vers le Sud (ruisseau du Calais) - rejet Eaux Usées : les eaux usées seront collectées dans un réseau spécifique qui se connectera au réseau existant de la rue des Forgerons. Les eaux usées traitées dans la station d'épuration communale, suffisamment dimensionnée pour traiter ces nouveaux apports.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraine la production de déchets (ordures ménagères) qui seront collectés et traités comme c'est le cas aujourd'hui pour le karting actuel.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'extension du karting vient en parallèle de l'extension de la zone d'activités de la Princetière. Le dossier de création de ZAC de la zone d'activités (nommé « ZAC de la Princetière Sud ») a été approuvé par le conseil municipal de St-Michel Chef Chef en novembre 2016.

Les deux opérations vont générer une imperméabilisation partielle des parcelles, des nouveaux flux routiers, une production d'eaux usées et des rejets eaux pluviales. Ses incidences communes ont été abordées dans le formulaire cas par cas réalisé précédemment.

L. Vasso, 02

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets potentiellement négatifs du projet concernent deux thématiques : les eaux pluviales et les nuisances sonores. Les mesures suivantes prévues dans le cadre du projet permettent de supprimer les impacts négatifs :

- Collecte des eaux pluviales via un réseau d'assainissement séparatif ou des fossés. Acheminement des eaux de ruissellement dans un ouvrage de rétention qui permettra une gestion quantitative et qualitative des eaux avant rejet au milieu. L'ouvrage disposera en sortie d'un orifice de régulation pour contrôler le débit (3 l/s/ha – conforme SDAGE Loire Bretagne) et de vanne à lame pour confiner toute pollution accidentelle.
- Création d'un merlon en limite Ouest de la parcelle afin de s'assurer du respect de la réglementation acoustique en vigueur vis-à-vis des riverains les plus proches (décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique, arrêté du 05 décembre 2006 relatif aux modalités de mesurage des bruits de voisinage et arrêté préfectoral 30 avril 2002 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Loire Atlantique).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension du karting s'inscrit dans le périmètre d'extension de la zone d'activités de la Princetière qui a fait l'objet d'une procédure au cas par cas en 2016. Cette procédure a conclu à une dispense d'étude d'impact (arrêté 2016-001872-11584 signé le 13 mai 2016). Le projet d'extension du karting se positionne sur les parcelles qui étaient réservées à une « activité de loisirs » dans le plan projet du dossier de 2016 (voir annexe).

Sachant que le projet d'extension du karting correspond bien à une activité de loisirs, qu'il prévoit la création d'un merlon pour réduire les impacts sonores et être conforme à la réglementation acoustique et la création d'un ouvrage de rétention pour être conforme à la législation Loi sur l'Eau, qu'il n'impacte pas de milieux patrimoniaux ni la zone humide identifiée sur site, il ne paraît être de nature à justifier une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etude sonore

Formulaire cas par cas associé au projet d'extension de la zone d'activités de la Princetière et arrêté 2016-001872-11584 signé le 13 mai 2016 concluant à la dispense d'étude d'impact

7. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

St Michel C/C

le,

24 Juillet 2017

Signature

